

# Formations Installation Aquaculture

## Fiche info n°1



### *Quelles sont les formations obligatoires en fonction du projet d'installation ?*

#### Si besoin d'accès au DPM

---

Pour obtenir un accès au Domaine Public Maritime, les porteurs de projets doivent obligatoirement avoir la Capacité professionnelle maritime. Elle s'obtient via divers parcours de formations possibles. Ces derniers peuvent différer entre les personnes nées avant le 01/01/1990 et celles nées après cette date.

*Pour plus d'informations, se référer à :*

- [L'Article R. 923-15 du Code rural et de la pêche maritime](#) ;
- **Les Annexes I et II de l'Arrêté du 15 novembre 2018 relatif à la liste des titres de formation professionnelle dont la détention est requise pour l'appréciation de la capacité professionnelle en cultures marines.**

Les divers diplômes listés dans les Annexes précédemment cités sont validables par la formation initiale, continue (lycée et centres de formations aquacoles) et par de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

En plus de ces formations pour acquérir la capacité professionnelle en cultures marines et des compétences en aquaculture d'autres formations sont obligatoires en fonction du projet d'installation.

#### Si besoin de naviguer

---

Pour tout embarquement pour une navigation totale de 3 milles ou plus aller-retour à compter du point de départ, des brevets sont obligatoires. Il existe divers titres permettant d'exercer des fonctions sur des navires armés aux cultures marines dont le certificat de patron de navires aux cultures marines.

Le choix du titre de navigation à obtenir se fait en fonction des besoins nécessaires à la production aquacole désirée. Par exemple, la taille du navire, la distance des côtes ou la fonction qu'aura la personne à bord.

*Pour plus d'informations, se référer :*

- **Au Tableau VIII de l'Annexe II du Décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines.**

#### Organismes professionnels aquacoles bretons pour des conseils (annexe 1 du guide):

- CRPMEM de Bretagne et CDPMEM pour chaque département (22, 29, 35 et 56)
- CRC Bretagne Sud et CRC Bretagne Nord
- STEB (Syndicat des Truites d'Élevage de Bretagne)

## Contacts en Bretagne

### Lycées aquacoles et maritimes

- Lycée (aquacole) de Bréhoulou : 02.98.56.00.04 / [www.brehoulou.eu](http://www.brehoulou.eu)
- Lycée professionnel maritime et aquacole (LPMA) d'Étel : 02.97.55.30.66 / [www.lycee-maritime-etal.fr](http://www.lycee-maritime-etal.fr)
- LPMA de Saint-Malo : 02.99.81.97.10 / <http://www.lycee-maritime-saint-malo.fr/>
- Lycée professionnel maritime du Guilvinec : 02.98.58.96.00 / <https://lycee-maritime-guilvinec.bzh/>
- Lycée maritime de Paimpol : 02.96.55.30.90 (formation initiale) ou 82 (formation continue) / [www.lycee-maritime-paimpol.com](http://www.lycee-maritime-paimpol.com)

### Centres de formations continues

- Centre Européen de Formation Continue Maritime (CEFCM), à Concarneau : 02.98.97.04.37 / <http://www.cefcm.com/>
- Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) : pas de formation aquacole ou maritime en CFPPA en Bretagne
- Maison Familiale et Rurale (MFR) de Morlaix : 02.98.88.12.43 / <https://mfr-morlaix.bzh/>
- Institut Maritime de Prévention, à Lorient: 02 97 35 04 30 / <https://www.institutmaritimedeprevention.fr/>

### Enseignement supérieur et formation continue

- L'Institut Agro Rennes-Angers, campus de Rennes : 02.23.48.50.00 / [www.institut-agro-rennes-angers.fr](http://www.institut-agro-rennes-angers.fr)
- IUEM-UBO (Institut Universitaire Européen de la Mer - Université de Bretagne Occidentale) : 02.98.49.86.00 / <https://www.iuem.univ-brest.fr>

**Organisme de compétence (OPCO) pour les financements : OCAPIAT – Service PCMCM (Pêche, Cultures Marines et Coopération Maritime), à Concarneau :**  
02.98.97.26.52 / [www.ocapiat.fr/me-former-marin-pecheur/](http://www.ocapiat.fr/me-former-marin-pecheur/)

Carte des établissements de  
formations aquacoles et  
maritimes bretons, 2022

